

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 janvier 2023 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2023-1-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-2-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 7.1 et 7.2 intitulés comme suit :

- 7.1 Adoption du programme d'aide financière intitulé *Papier hygiénique et mouchoirs lavables*
- 7.2 Adoption du programme d'aide financière intitulé *Outils de jardin écoresponsables*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-3-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 décembre 2022 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-4-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-5-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de créations et d'abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-6-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches et de nominations pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-7-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise l'entreprise Évolution Environnement à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire de *Demande d'autorisation pour des activités à des fins de gestion de la flore* auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le « Ministère ») relativement au déplacement d'érables noirs dans le projet du PAT-02 de la Ville.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère accompagnée dudit formulaire de demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-8-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA22-1006 pour la récupération de textiles et accessoires usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne, pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme estimative de 158 400,00 \$, équivalente à 0,12 \$ par livre, à être versée en redevances à la Ville, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE la Direction des travaux publics soit mandatée afin d'assurer la gestion dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-9-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Mahotia Gauthier à titre de cheffe de section, environnement et transition écologique, à la Direction générale, suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-10-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Avenant n° 2* entre le ministre de la Sécurité publique, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), la Ville de Mascouche et la Ville de Terrebonne suite à l'entente de financement concernant la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations relativement à l'usine de production d'eau potable des villes de Mascouche et Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportées à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au ministre de la Sécurité publique, à la RAIM ainsi qu'à la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-11-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du Comité technique de circulation (CTC) du 13 décembre 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
REQ-2022-0026526	Approuver une portion de la demande initiale en retirant le panneau « Arrêt » sur la rue de la Portneuf à l'intersection de la rue de la Massawippi et approuver la recommandation du CTC pour l'ajout de radars pédagogiques sur la rue de la Portneuf.
REQ-2022-0027261	Approuver la demande d'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue de l'Etchemin, entre les rues du Gouffre et de la Boisbouscache.
REQ-2022-0030703	Approuver la demande d'ajout de balises de centre de rue ainsi que de bollards près de la traverse piétonnière de la rue de l'Estran et approuver la recommandation du CTC pour l'ajout des mêmes mesures sur les rues du Littoral et Cantin ainsi que sur les carrés du Ruisselet et du Marais.
REQ-2022-0037333	Approuver la demande d'ajout de bollards le long de la piste cyclable de la rue de Plaisance, entre la rue de Miramas et le boulevard des Plateaux.
REQ-2022-0037411	Approuver la demande d'ajout de signalisation mentionnant l'obstacle au bout du terre-plein de la rue des Fleurs.
REQ-2022-0037457	Approuver la recommandation du CTC pour améliorer la signalisation sur la montée des Pionniers à l'intersection du chemin Saint-Charles, afin de mieux définir les voies de circulation, et refuser la demande de retirer la signalisation de virage aux commerces, celle-ci étant nécessaire à la bonne circulation.
REQ-2022-0037709	Approuver la demande d'interdiction de stationnement de chaque côté de l'entrée charretière du 1029, rue du Viger.
REQ-2022-0037754	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur les rues Vaillant et de La Tesserie
REQ-2022-0038401	Approuver la demande de réduction de la limite de vitesse à 40 km/h sur l'avenue du Terroir et sur la rue des Vignobles.
REQ-2022-0038590	Approuver la demande d'interdiction de stationnement à la sortie de l'entrée du stationnement du CPE Station Enfance des Moulins situé au 444, avenue Ludovic-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-12-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 15 971,37 \$ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 918 642 du cadastre du Québec, situé sur la montée Gagnon, conformément au *Règlement de*

lotissement numéro 1002, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-13-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Greffier